

HORAIRES ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

ACCUEIL DU MATIN : surveillance assurée à partir de 7h45

ACCUEIL DE L'APRÈS-MIDI : les élèves externes sont admis dans l'établissement à partir 13h00

➤ TEMPS D'ENSEIGNEMENT :

- LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI de 8h25 à 11h35 et de 13h15 à 15h35
(les enfants peuvent quitter l'établissement à 15h35)
- MERCREDI MATIN de 8h25 à 11h45 (pas de restauration scolaire ce jour-là)

Le Centre de loisirs du Tourmesol peut accueillir les enfants à partir de 6 ans pour le déjeuner et les activités de l'après-midi. Le transport est assuré par le Centre à partir de l'école. Renseignements directement au Tourmesol : 04.74.00.56.20.

La Maison de la Petite Enfance peut accueillir les enfants de 3 à 5 ans pour le déjeuner et les activités de l'après-midi. Le transport est assuré par le Centre à partir de l'école. Renseignements directement : 04.74.00.57.15.

➤ TEMPS PÉRISCOLAIRE :

- LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI de 15h35 à 16h30

Primaire : Temps d'activités et accompagnement aux devoirs (gratuit)

Maternelle : Temps d'activités (gratuit)

➤ GARDERIE :

- Du matin : - de 7h45 à 8h25 (gratuite)
- Du midi : - pour les externes de 11h35 à 12h15 (payante)
- le mercredi de 11h45 à 12h15 (gratuite)
- Du soir : - de 16h30 à 17h00 (gratuite)
- à partir de 17h00 jusqu'à 18h30 (payante)

PETITE SECTION

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera bientôt sa rentrée dans notre établissement. Il nous paraît très important de préparer avec vous son accueil. Pour cela, nous mettons en place une rentrée à la dimension du petit enfant et voici ce que nous vous proposons :

Une prérentrée le jeudi 27 août 2020

Ce jour-là, la classe vous sera ouverte ainsi qu'à votre enfant de 16 heures 30 à 18 heures. Nous vous conseillons vivement de venir prendre ou reprendre contact avec la classe et la maitresse.

Matériel :

Afin que votre enfant se sente attendu et reconnu, voici ce qu'il faudra apporter :

❖ Le jour de sa rentrée :

- 3 photos d'identité
- 1 photo récente de l'enfant (10 X 15 cm) pour identifier son porte manteau.
- 1 cartable (ou sac marqué à son nom) pouvant contenir un cahier petit format.
- Ce cartable doit être apporté chaque jour.
- 1 gobelet marqué à son prénom.
- 2 boîtes de mouchoirs en papier.

❖ Et, s'il fait la sieste à l'école :

- 1 sac de couchage adapté à un lit couchette de taille 70 cm X 130 cm.
- 1 coussin, si besoin.

Par mesure d'hygiène :

- Si votre enfant a un « doudou », il doit être rangé dans un sac en tissu marqué à son nom.
- Si votre enfant a une « sucette », elle doit être rangée dans une petite boîte hermétique.

Chaque objet et vêtement doit être marqué au nom de votre enfant.
Pas de chaussures montantes à lacets SVP!!!!

Nous comptons sur votre collaboration pour que la rentrée puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour tous les enfants.

MOYENNE SECTION

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera bientôt sa rentrée dans notre établissement. Il nous paraît très important de préparer avec vous son accueil. Pour cela, nous mettons en place une rentrée à la dimension du petit enfant et voici ce que nous vous proposons :

Une prérentrée le jeudi 27 août 2020

Ce jour-là, la classe vous sera ouverte ainsi qu'à votre enfant de 16 heures 30 à 18 heures. Nous vous conseillons vivement de venir prendre ou reprendre contact avec la classe et la maitresse.

Matériel :

Afin que votre enfant se sente attendu et reconnu, voici ce qu'il faudra apporter :

❖ **Le jour de sa rentrée :**

- 3 photos d'identité
- 1 photo récente de l'enfant (10 X 15 cm) pour identifier son porte manteau.
- 1 cartable (ou sac marqué à son nom) pouvant contenir un cahier petit format.
- Ce cartable doit être apporté chaque jour.
- 1 gobelet marqué à son prénom.
- 2 boîtes de mouchoirs en papier.

❖ **Et, s'il fait la sieste à l'école :**

- 1 sac de couchage adapté à un lit couchette de taille 70 cm X 130 cm.
- 1 coussin, si besoin

Par mesure d'hygiène :

- Si votre enfant a un « doudou », il doit être rangé dans un sac en tissu marqué à son nom.
- Si votre enfant a une « sucette », elle doit être rangée dans une petite boîte hermétique.

Chaque objet et vêtement doit être marqué au nom de votre enfant.
Pas de chaussures montantes à lacets SVP !!!!

Nous comptons sur votre collaboration pour que la rentrée puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour tous les enfants.

GRANDE SECTION

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera bientôt sa rentrée dans notre établissement. Il nous paraît très important de préparer avec vous son accueil. Pour cela, nous mettons en place une rentrée à la dimension du petit enfant et voici ce que nous vous proposons :

Une prérentrée le jeudi 27 août 2020

Ce jour-là, la classe vous sera ouverte ainsi qu'à votre enfant de 16 heures 30 à 18 heures. Nous vous conseillons vivement de venir prendre ou reprendre contact avec la classe et la maîtresse.

Matériel :

Afin que votre enfant se sente attendu et reconnu, voici ce qu'il faudra apporter, le jour de sa rentrée :

- 3 photos d'identité
- 1 photo récente de l'enfant (10 X 15 cm) pour identifier son porte manteau.
- 1 cartable (ou sac marqué à son nom) pouvant contenir un cahier petit format.
Ce cartable doit être apporté chaque jour.
- 1 gobelet marqué à son prénom.
- 2 boîtes de mouchoirs en papier.
- 1 classeur à levier plastique A4, Dos 80 mm, dimensions 32 cm X 29 cm.
- 1 jeu de 6 intercalaires en carton rigide pour le classeur.

Chaque objet et vêtement doit être marqué au nom de votre enfant.
Pas de chaussures montantes à lacets SVP !!!!

Nous comptons sur votre collaboration pour que la rentrée puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour tous les enfants.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1 Cartable solide sans roulette (pas de sac à dos)	X	X	X	X	X
Trousse	2 trousse (1 pour le matériel de travail, 1 pour les crayons de couleur)	2 trousse (1 pour le matériel de travail, 1 pour les crayons de couleur)	2 trousse (1 pour le matériel de travail, 1 pour les crayons de couleur)	X	X
1 stylo bleu, 1 stylo rouge, 1 stylo noir, 1 stylo vert		avec recharge type Frixion effaçable	avec recharge type Frixion effaçable	X (pas de stylo 4 couleurs)	X (pas de stylo 4 couleurs)
1 stylo roller bleu avec recharges (type frixion)	X				
1 surligneur		X	X	X	X
1 stylo plume avec cartouches bleues effaçables		X	X		
1 effaceur		X	X		
1 règle de 20 cm	X en métal avec poignée	X	X	X	X
1 équerre		X	X		
1 réquerre				X	X
1 baton de colle	X 5 batons	X 5 batons	X 5 batons	X	X
1 bonne paire de ciseaux	X	X	X	X	X
1 compas en métal		X	X		
1 taille crayon	X avec réservoir sans gadget	X avec réservoir sans gadget	X avec réservoir sans gadget	X	X
1 gomme blanche en caoutchouc	X	X	X	X	X
1 ardoise Velleda + 12 feutres Velleda	X	X	X	X	X
1 agenda (pas de cahier de texte)		X une page par jour	X une page par jour	X une page par jour	X une page par jour
1 crayon à papier HB (pas de marque Evolution)	X 10 crayons	X 10 crayons	X 10 crayons	X	X
1 pochette de 12 crayons de couleur	X	X	X	X	X
1 pochette de 12 feutres	X	X	X	X	X
1 grand classeur rigide 4 anneaux	X	avec feuilles + pochettes à l'intérieur	avec feuilles + pochettes à l'intérieur	X	X
1 jeu de 6 intercalaires en carton		X	X	X	X
Feuilles simples, grand format, grands carreaux, perforées		50 feuilles	50 feuilles	100 feuilles	100 feuilles
Pochettes plastiques perforées qualité 7,5/100è minimum		100 poch. à renouveler si nécessaire	100 poch. à renouveler si nécessaire	200 pochettes	200 pochettes
Pochettes en carton avec rabat élastiques	X 2 pochettes	X 3 pochettes dont 1 en plastique	X 3 pochettes dont 1 en plastique	X 2 pochettes	X 2 pochettes
1 porte-vue	X 20 pages (40 vues)			X 40 pages (80 vues)	X 40 pages (80 vues)
1 trieur 8 séparations				X	X
2 boîtes de mouchoirs en papier	X	X	X	X	X
1 rouleau d'essuie tout	X			X	X
1 calculatrice scolaire			X CASIO FX JUNIOR	X CASIO FX JUNIOR	X CASIO FX JUNIOR
1 Bescherelle Conjugaison				X	X
1 dictionnaire		CE2/CM 20 000 mots	CE2/CM 20 000 mots	CM/6EME	CM/6EME
Pastorale 1 cahier format 24X32 gds carreaux 48 p.	X (servira pour le CE1-CE2)	X (uniquement pour les nouveaux élèves)	X (uniquement pour les nouveaux élèves)		
Photos d'identité de bonne qualité à apporter le jour de la rentrée	X 2 photos	X 2 photos	X 2 photos	X 1 photo	X 1 photo
1 Sac à dos + 1 maillot de bain (1 pièce pour les filles) + 1 serviette de bain + 1 bonnet de bain	X	X	X		
1 paire de chaussons EXCLUSIVEMENT réservée au gymnase dans un sac solide	X	X	X		
1 paire de baskets pour l'extérieur	X	X	X	X	X
1 tenue de sport adaptée à la saison : short et tee-shirt / jogging et sweat	X	X	X	X	X

TOUT LE MATÉRIEL AINSI QUE LES AFFAIRES DE SPORT DOIVENT ÊTRE MARQUÉS AU NOM DE L'ENFANT

MERCI DE VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT LA TROUSSE DE VOTRE ENFANT

Un petit matériel complémentaire pourra éventuellement vous être demandé en cours d'année



**L'assurance
Scolaire
pour vos
Enfants**

**7 JOURS / 7
24H / 24**

**Une couverture
maximum tout au
long de l'année !**

En cas d'accident...

► Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- **Dommage corporel** : un certificat médical de première constatation.
- **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- **Agression-racket/vol des effets scolaires** : le dépôt de plainte (ait auprès des autorités de police ou de gendarmerie).
- **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

► Les Assurances F.E.C. accusent réception de la déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

► Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doivent être présentées à la Sécurité Sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyer les décomptes aux Assurances F.E.C. qui procéderont au paiement des sommes prévues.



21, rue Lothaire - B.P. 80820 - 57013 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 50 52 05 - Fax : 03 87 56 16 73 - www.assurances-fec.org

Société de courtage d'assurances - O.M.A. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros - RCS METZ - SIREN 249 869 297
Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L530-1, L530-2 du Code des Assurances
Immatrication ORIAS n° 07 001 654 (www.orias.fr) - Exercice sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr)

Service de réclamation : O.M.A. Service réclamation 21, rue Lothaire BP 80820 - 57013 METZ Cedex 1 - reclamation@ma.fr - Fax 03 87 56 16 73
Médiation : le médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants :

La Médiation de l'Assurance - Pôle CSCA - TSA 30110 - 75441 Paris Cedex 09 ou le mediation@mediation-assurance.org



GENERALI Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 70 310 825 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 067 663 RCS Paris. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Année Scolaire 2020-2021

Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
Fax : 03 87 56 16 73
www.assurances-fec.org



► Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

► Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

► Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L114-1 et L114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre toute prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :



ASSURANCES F.E.C.
www.assurances-fec.org

Protégez vos enfants



La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

➔ Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

➔ Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

➔ Ce qui n'est pas garanti (exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, l'usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées.
La participation à une rixe (sauf cas légitime défense).
Le suicide ou tentative.

➔ Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

➔ Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

➔ Assistance - Rapatriement

Les Assurances FFC ont souscrit une garantie auprès d'EUROPE ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

➔ Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Mutuelles, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux



Décès Capital de	5 000 €	Frais de Recherche et de transport Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale	8 000 €
Invalidité jusqu'à 32% d'invalidité % de (*) de 33% à 69% d'invalidité % de supérieure ou égale à 90% d'invalidité % de <small>(*) Voir l'annexe 1 et 6b</small>	47 000 € 70 000 € 100 000 €	Frais de Prothèse Inclus location rampes, lunettes et béquilles	500 €
Frais Médicaux Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	FRAIS RÉELS (maxi 4 fois le barème S.S.)	Aide ou Transport Pédagogique A partir du 3 ^{ème} jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois	450 € par mois
Frais Chambre particulière En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)	35 €/jour (franchise 5 jours)	Frais de Scolarité Suite à une incapacité supérieure à 90 jours	800 €
Frais Médicaux prescrits Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	200 €	Suivi Psychologique De l'élève suite à un accident ou stress traumatisant	800 €
Frais Dentaire Par dent ou prothèse dentaire cassée	350 €	Racket - Agression Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités	100 €
Frais d'Optique Lentilles de vue ou lentilles	300 €	Vol du cartable et des effets scolaires Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire	70 €
Forfait Appareil Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)	500 €	Dommages aux Biens du Maître de Stage Franchise de 77 €	10 000 €
Frais de Vol/Bris des instruments de musique pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €	800 €	E-REPUTATION des élèves 1 fois par année scolaire et par élève	250 €

Nota

Ce document n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un extrait du contrat GENERALI FRANCE ASSURANCES N°12.290.100, auquel il convient de se reporter et disponible auprès de l'établissement.

Annexe financière - Rentrée scolaire 2020/2021

➤ **MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES PAR ENFANT ET PAR MOIS**

Numéro de tranche	Revenus annuels avant abattements	Contribution mensuelle maternelle	Contribution mensuelle primaire
Tranche 1	0 à 13 000 €	42 €	45 €
Tranche 2	13 001 à 17 000 €	55 €	59 €
Tranche 3	17 001 à 27 000 €	68 €	72 €
Tranche 4	27 001 à 40 000 €	84 €	87 €
Tranche 5	40 001 à 56 000 €	98 €	102 €
Forfait 1	56 001 à 79 000 €	112 €	116 €
Forfait 2	Au-dessus de 79 001 €	126 €	130 €

Dès réception de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019, merci d'en transmettre la photocopie. **A défaut la facture sera établie au forfait 1.** Pour les familles se positionnant dans les tranches **Forfait 1 ou Forfait 2**, il n'est pas nécessaire de fournir de justificatif, elles choisissent la tranche forfaitaire à leur choix, l'indication des ressources dans le tableau ci-dessus n'est qu'indicative.

Pour le calcul des revenus, il faut se référer à la feuille d'imposition : Les revenus annuels pris en compte sont les traitements et salaires, avant abattements ou déduction de frais réels, ainsi que tous les autres revenus (non salariaux, revenus fonciers, industriels et commerciaux, agricoles ...) et les pensions alimentaires ou autres. Si vous versez une pension alimentaire, vous devez la déduire. Dans le cas de familles en garde alternée l'ensemble des ressources des deux parents est pris en compte.

➤ **DEMI-PENSION**

Repas :	Prix du repas par enfant
1 enfant déjeune régulièrement à la Sidoine	6,00 €
2 enfants déjeunent régulièrement à la Sidoine	5,70 €
3 enfants déjeunent régulièrement à la Sidoine	5,10 €
4 enfants déjeunent régulièrement à la Sidoine	4,80 €
Occasionnels	7,70 €

➤ **FRAIS FIXES ANNUELS (FACTUREES SUR LA FACTURE DE SEPTEMBRE) :**

Frais fixes (cotisations diocésaines, assurance parascolaire ...) **18,60 €**
 Cotisation Association des Parents d'Elèves (APEL) : **22,00 €**
 Elle comprend l'adhésion à l'APEL départementale et l'abonnement à la revue « Famille et Education »)

➤ **GARDERIE**

De 7h45 à 8h15	gratuite	
De 11h35 à 12h15 (Pour les externes : lundi, mardi, jeudi, vendredi)	2,00 €/j	Prix mensuel plafonné à 20 €
De 16h30 à 17h00	gratuite	
De 17h00 à 17h30	3,00 €/j	
De 17h00 à 18h00	4,00 €/j	Prix mensuel plafonné à 52 €
De 17h00 à 18h30	4,50 €/j	

⚠ **Chaque arrivée au-delà de 18h30 sera facturée 5€ supplémentaires**

➤ **TEMPS PERISCOLAIRE DES LUNDIS ET/OU VENDREDIS DE 15H30 A 16H30**

Abonnement pour l'année (facturé sur septembre, ou lors du premier mois d'utilisation) :

- classes maternelles : **5,00 €**
 - classes primaire : **10,00 €**